



Commune
de
MAZAMET

Envoyé en préfecture le 27/02/2026

Reçu en préfecture le 27/02/2026

Publié le 09/03/2026

ID : 081-218101632-20260223-2026_DEL08-BF



Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 23 février 2026

2026 / 01 / 08

Le Conseil Municipal, convoqué par Monsieur le Maire, s'est réuni dans le lieu ordinaire des séances au nombre prescrit par la Loi, sous la présidence de Monsieur Olivier FABRE, Maire.

Conseillers Municipaux

EN EXERCICE	: 33
PRESENTS	: 23
REPRESENTES	: 08
ABSENTS	: 02
VOTANTS	: 31

Date de Convocation : 17 FEVRIER 2026

Date d'Affichage : 17 FEVRIER 2026

Secrétaire de Séance : Michel BERBESSOU

Étaient présents :

FABRE Olivier, AMALRIC André, MAUREL Agnès, PÉNÉLA Wilfried, ALBERT Corine, ASSÉMAT Christophe, LOUP Karine, BANCAL Philippe, BERBESSOU Michel, MONNIER Laurent, CHABBERT Cécile, ARMERO Séverine, ESTRABAUD Josiane, CÈNES Alexandre, ASSÉMAT Chlotilde, CAUQUIL Fabrice, ORIVÈS Elizabeth, BRIANT Jean-Michel, MARTY-MARINONE Evelyne, CASTAGNÉ Chantal, ESTRABAUD Guy, CARAGUEL Fabienne, CÈNES Frédéric.

Étaient absents représentés :

ROUQUETTE Françoise par ALBERT Corine
BARENS Janine par AMALRIC André
ROQUES Christine par BANCAL Philippe
GORIN Serge par LOUP Karine
KERBORIOU-GUIRAUD Marie-José par ESTRABAUD Josiane
LAFONT Stéphanie par ARMERO Séverine
IOUALALEN Valentin par BERBESSOU Michel
BORIES Pascale par ASSEMAT Christophe

Étaient absents :

MARTIN Michel
PUECH Benoît

OBJET : Débat d'Orientation Budgétaire 2026.

Le Conseil Municipal,

Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales et du décret n°2016-841 du 24 juin 2016,

Après avoir entendu l'exposé présenté par Monsieur Christophe ASSEMAT, Adjoint au Maire délégué aux affaires financières et par Monsieur le Maire,

Considérant les échanges intervenus entre les élus au cours de cet exposé,

PREND ACTE

- De la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire relatif à l'exercice 2026,
- De l'existence du rapport et du diaporama ayant servi de base au Débat d'Orientation Budgétaire 2026, annexé ci-après.

Pour : 31

Contre : 00

Abstention : 00

La délibération est adoptée à l'unanimité,

Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,

Le Maire,



Michel BERBESSOU



Olivier FABRE

*Acte télétransmis en Sous-Préfecture
Et certifié exécutoire le*

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication.